

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LA BRESSE**

**(Vosges)**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL**

**de la Séance ordinaire du lundi 27 Mars 2017**

Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal	27
Nombre des membres en exercice actuellement...	27
Nombre des membres présents à la séance...	27 (Questions 1 à 40) 26 (Questions 41 à 52)
Nombre des membres ayant signé la délibération...	27 (Questions 1, 2, 17 à 40) 26 (Questions 3 à 16) 26 (Questions 41 à 44, 46 à 52) + 1 procuration 25 (Question 45) + 1 procuration

.\_.\_.\_.\_.\_

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni -sur convocation du 22 mars 2017-, et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :**

M.	Hubert ARNOULD,	Maire
Mme	Maryvonne CROUVEZIER,	1ère Adjointe
M.	Jérôme MATHIEU,	2ème Adjoint
Mme	Geneviève DEMANGE,	3ème Adjointe
M.	Raymond MARCHAL,	4ème Adjoint
Mme	Alejandrina DUCRET,	5ème adjointe
M.	Jean François POIROT,	6ème Adjoint (jusqu'à la question 40 incluse)
Mme	Elisabeth BONNOT,	7ème Adjointe
M.	Nicolas REMY	8ème Adjoint
Mme	Christelle AMET	
M.	Aurélien ANTOINE	
M.	Ludovic CLAUDEL	
Mme	Alexandra CROUVIZIER	
M.	Jean-Pierre DUTHION	
M.	Laurent FLEURETTE	
Mlle	Chloé LEDUC	
Mme	Nelly LEJEUNE	
Mme	Magali MARION	
Mme	Liliane MENGIN	
Mme	Fabienne MOREL	
M.	Jean-Baptiste MOUGEL	
Mme	Laëtitia MOUNOT	
Mme	Valérie PERRIN-LACHAMBRE	
M.	Loïc POIROT	
Mme	Nadia RABANT	
M.	François VERRIER	
Mme	Claudine VINCENT-VIRY.	

**Excusé :**

Jean-François POIROT ayant donné procuration à vote à Aurélien ANTOINE (à partir de la question n° 41 de l'ordre du jour)

Le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 h.

Mme Chloé LEDUC est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel.

### **Observations sur le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 13 février 2017 :**

Le Maire fait part des observations qu'il a reçues des élus issus du Groupe Minoritaire sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du 13 février 2017 :

**Au point 1 :** Communication au Conseil Municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la commune de 2008 à 2014;

- Le Maire signale que le délégataire de la DSP la Bresse-Hohneck, après l'avoir relancé, a depuis fourni son inventaire. Il précise que son prédécesseur l'avait également fait mais sans suite de la part du délégataire.
- Ce n'est pas Mme Liliane Mengin qui a dit que certains propos ont pu être lus sur internet mais M. Jérôme Mathieu, ce à quoi elle a ajouté qu'ils ont également été lus sur les panneaux.

**Au point 3 :** Convention d'objectifs et de moyens avec «l'association départementale culture et bibliothèque pour tous d'Epinal» pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Mme Liliane Mengin a également précisé, en le regrettant, qu'au travers de cette convention, on se coupait du réseau départemental.

### **Au point « Divers » :**

- Motion pour solliciter le bénéfice des nouvelles dispositions prévues dans l'acte 2 de la loi Montagne en vue du maintien du collège à la Bresse.

- Après lecture, Mme Rabant s'est adressé à Mr le Maire en lui demandant si le verbe surseoir utilisé « ...surseoir à la fermeture envisagée du site du collège public de La Bresse » est le verbe adéquat. Après discussion, « Renoncer » a été décidé.
- Après la 1<sup>ère</sup> intervention de Mr J Mathieu, Mme L Mengin a précisé que la 1<sup>ère</sup> décision de fermeture du collège a été celle des élus du Conseil Départemental.

- Eau :

Mr Mathieu rappelle qu'aucune convention n'est signée pour l'heure entre les parties et que le point sera fait à la fin de l'hiver.

Mme Mengin précise qu'il en existe déjà une, et qu'elle était en cours de discussion.

*Sur ce point, le Maire précise qu'une première convention existait en 1983 et qu'elle n'a pas été renouvelée.*

*Mme Liliane MENGIN ajoute qu'elle a été retravaillée en 1993 mais n'a jamais été signée.*

*Le Maire répond prendre acte de ces observations qui seront reprises au procès-verbal de la présente séance. La question du collège sera vue en questions diverses.*

**Le Conseil Municipal adopte sans autre observation le procès-verbal de sa précédente séance du 13 février 2017.**

Il est ensuite procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### ➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire signale qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion des cessions suivantes :

Date	Section	N°	Lieudit - Adresse
09.02.2017	AR	894 / 760 / 761	21 A Chemin du Pendant Pré
09.02.2017	AP	400 / 500 / 665p	Le Breuil
09.02.2017	AP	1545 / 1548	Au-dessus du village
23.02.2017	AE	249	37 Rue du Brûleux
23.02.2017	BH	65 / 67	Feignes sous Vologne Route de Lispach
23.02.2047	BH	65 / 67	Feignes sous Vologne Route de Lispach
23.02.2047	BH	65 / 67	Feignes sous Vologne Route de Lispach
23.02.2017	AS	726	19G Traverse de la Roche
23.02.2017	AB	184 / 187	8 Rue Mougel-Bey
09.03.2017	AW	53	6 Route de Lambexaire
09.03.2017	BH	65 / 67	Feignes sous Vologne Route de Lispach
09.03.2017	AC AR AR	349 565 839	Pré Noël 3 Rue des Champions Sous Bellevue
09.03.2017	AC AR AR	349 565 839	Pré Noël 3 Rue des Champions Sous Bellevue
09.03.2017	AP	1524 / 1525	Appartement 4 Chemin du Breuil

#### ➤ MARCHÉS

Le Maire signale avoir conclu les avenants et marchés à procédure adaptée ou autres suivants :

N°/ date Décision	Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant TTC
17 du 17.02.2017	Avenant n° 2 Travaux d'amélioration de la Route de Niachamp Nouveau montant du marché :	TRB/Molinari	12 256.20 € 341 253.80 €	14 707.44 € 409 504.56 €
19 du 24.02.2017	Convention pour l'organisation de temps d'animation dans le cadre des NAP (Aikido)	MLC	20 € la séance	19 du 24.02.2017
24 du 9.03.2017	Mandat de recherche de preneur pour les terrains agricoles communaux laissés libres par un exploitant (73ha13a27ca)	SAFER	1 an gratuit reconductible	
27 du 16.03.2017	Marché de fourniture de fioul et gazole Année 2017	Sarl SIAUD- VALDENNAIRE	Tarifs nationaux publiés par la DGEC avec application de remises forfaitaires	
29 du 21.03.2017	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un sentier de	Association ETC...terra de Fraize	19 800,00 € net	

	découverte du paysage industriel de La Bresse (sentier textile)			
--	---	--	--	--

Concernant la décision n° 29 : A la demande de Mme Claudine VINCENT-VIRY, le Maire précise que l'objet du contrat de maîtrise d'œuvre est un rôle de coordination compris dans le devis global de 60 000 € (panneaux, textes, impression, planning d'exécution...). Il précise que la subvention de la Région est obtenue à hauteur de 15 000 € et qu'on attend une réponse du Pays -programme LEADER- Les travaux peuvent commencer.

Il confirme qu'il n'y a pas de subvention attendue du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Concernant la décision n° 24, à la demande de Mme Liliane MENGIN, le Maire apporte des explications sur l'objet de ce mandat donné à la SAFER. : il s'agit de lui donner mandat pour rechercher un repreneur d'une exploitation agricole qui a cessé son activité. Le précédent propriétaire, M. Mickaël POIROT, souhaite négocier par l'intermédiaire de la SAFER.

#### ➤ CONTRATS – CONVENTIONS – BAUX

Le Maire signale avoir conclu les contrats, conventions et baux suivants :

N°/ date Décision	Objet	Titulaire	Montant	Durée
16 du 22.02.2017	Bail agricole Pré du Régit 3ha 11a 60ca	GAEC du Saichy M. REMY Fabien	7,55 €/ha/an	9 ans
22 du 9.03.2017	Bail terrain (rôle de culture) 25 m <sup>2</sup> AP 422p Pré Noël	Mme DUCHENE Marianne	11.90 €/an	9 ans
23 du 9.03.2017	Bail terrain d'aisance 400 m <sup>2</sup> AP 1475p Chemin des fontaines de la Louvière	M. Mme POIROT Christophe	4,50 €/an	9 ans
26 du 20.03.2017	Convention pour entretien, maintenance et remplacement signalétique du sentier pédagogique Site de Lispach		/	10 ans

Concernant la décision n° 26, le Maire précise qu'il s'agit d'une convention avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui charge la commune de l'entretien des panneaux du sentier de Lispach. Dans les faits, c'est le Club Vosgien qui y travaille.

Le Maire ajoute que le PNRBV a constitué le dossier pour obtenir les subventions mais il ne participe pas financièrement.

#### ➤ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire signale avoir sollicité les subventions suivantes :

N°/ date Décision	Objet	Taux
18 du 17.02.2017	Demande de subvention à - l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse- - au Conseil Départemental des Vosges pour des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable de la Lande et du Nol (estimation des travaux : 205 545 € HT)	35 % 18 %
25 du 15.03.2017	Demandes de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et au Conseil Départemental des Vosges pour travaux de reconversion de la station de traitement et l'augmentation de la capacité de stockage du réservoir d'eau potable du Chajoux (estimation des travaux : 512 600 € -plafonnée à 294 455 € HT pour le CD 88-en raison du projet déjà déposé pour l'interconnexion des réseaux La lande – Belle-Hutte et le Nol)	35 % 18 %

Concernant la décision n°18, M. Jérôme MATHIEU informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental des Vosges autorisent la commune à commencer les travaux pendant l'instruction du dossier de l'interconnexion du Nol, mais on ne connaît pas encore le montant de la subvention.

## ➤ CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Maire signale avoir conclu les délivrances ou renouvellements de concessions suivants au cimetière :

N° / Date décision	Objet	Titulaire	Durée
15 du 9.02.2017	Délivrance concession 106 Ouest	M. Mme CROUVEZIER Bernard	15 ans
20 du 27.02.2017	Délivrance de concession au columbarium CN3	Mme POIROT Monique	15 ans
21 du 27.02.2017	Délivrance de concession au columbarium CN2	Mme MOREL Lucette	15 ans

**Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de ces décisions.**

## FINANCES

### **2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – BATIMENTS INDUSTRIELS - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE – LOTISSEMENT DU PRE GOMEL**

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe déléguée aux finances, qui expose que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par la Trésorière, correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes administratifs, après vérification contradictoire entre les services communaux et ceux de la Trésorerie. Ils peuvent être consultés en Mairie auprès de la Direction Générale des Services.

Le Maire invite le Conseil Municipal à constater la concordance parfaite des comptes 2016 du Maire avec ceux de la Trésorière, tant en ce qui concerne le Budget Principal que celui des services annexes : Eau, Forêt, Régie Municipale d'Electricité, Locations industrielles, Animations, Pompes Funèbres, Lotissements, Lotissement Les Balcons de la Rigue, Lotissement de la Lunelle, Lotissement de la Louvière, Lotissement des Proyes, Lotissement le Pré des Gouttes, Lotissement du Pré Gomel et à déclarer en conséquence que les comptes de gestion 2016 dressés par la Trésorière n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

*Mme Maryvonne CROUVEZIER ajoute que les comptes de la Trésorerie -qu'on reçoit désormais en version numérique-ont été téléchargés jeudi ou vendredi dernier et qu'ils correspondent bien à nos comptes administratifs.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la concordance parfaite des comptes 2016 du Maire avec ceux de la Trésorière, tant en ce qui concerne le Budget Principal que celui des services annexes précités et déclare que les comptes de gestion 2016 dressés par la Trésorière n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

### **3 à 16. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – BATIMENTS INDUSTRIELS - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE – LOTISSEMENT DU PRE GOMEL**

M. le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui expose que le **compte administratif** est un document de synthèse qui retrace les recettes et les dépenses enregistrées dans l'année. Il est établi en fin d'exercice et permet d'apprécier la qualité des prévisions budgétaires.

Les charges à caractère général, qui regroupent les dépenses liées à la gestion quotidienne des services, font l'objet d'un suivi tout au long de l'année. Au vu des réalisations et des engagements, le service Finances élabore régulièrement un état des crédits consommés à destination de chaque service et de l'adjoint concerné. Ce document de contrôle permet de réajuster en cas de besoin.

Le **Compte administratif 2016 du budget principal** présente, sur sa section de fonctionnement, un **excédent de 2 453 034.10 €**. Celui-ci pourrait être partiellement réservé à la couverture des investissements (nouveaux ou en cours). Le solde disponible, soit **333 665.94 €** pourrait être reporté en fonctionnement au budget primitif 2017.

#### **L'O T L (Office de Tourisme et Loisirs) :**

La dotation versée à l'OTL, pour son fonctionnement, d'un montant de 165 000€, est une participation au coût de la piscine, du fait des tarifs modérés et des gratuités scolaires, ainsi qu'à l'utilisation du complexe par les associations. Comme les autres années, le produit de la taxe de séjour et de la taxe sur les remontées mécaniques a été reversé intégralement à l'OTL.

Le **compte administratif 2016 de l'OTL** présente ainsi un **résultat positif de 127 901.85 €**. La diminution des charges inhérentes à la fermeture du complexe piscine durant quelques mois pour travaux explique pour partie cet excédent conséquent.

Le Camping du Haut des Bluches dégage un excédent de **29 778.09€**, en diminution par rapport à celui de 2015 et 2014, mais toujours satisfaisant compte tenu notamment de la bonne fréquentation des HLL.

#### **Forêt :**

Le **compte administratif 2016 de la forêt** enregistre un **excédent** satisfaisant de **326 059.49€**. Il s'explique notamment par des ventes 2016 supérieures à celles de l'année 2015.

L'excédent dégagé, après couverture du besoin de financement, devrait être repris dans le budget communal à hauteur de **250 000€**.

#### **Régie municipale d'électricité (RME)**

La RME enregistre un résultat positif en hausse par rapport à 2015, d'un montant de **771 986.79€**

Une partie de cet excédent sera reversée à la commune à hauteur de **700 000€**. Ce reversement ne contraint ni son programme d'investissement 2017 ni les moyens liés au bon fonctionnement du service.

La Commission Finances s'est réunie le 7 mars 2017 et les Comptes administratifs ont été présentés au Conseil Municipal, réuni en séance plénière « Finances », le 13 mars 2017.

Les documents ont été remis à tous les membres de l'assemblée.

#### **Compte Administratif 2016 du budget principal :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	7 977 624.75	9 554 258.06	17 531 882.81
	Titres de recettes émis *	3 479 043.62	7 389 416.02	10 868 459.64
	Rattachements.	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Prévision budgétaire totale	7 977 624.75	9 554 258.06	17 531 882.81
	Engagements			
	Mandats émis*	4 985 837.53	6 986 885.33	11 972 722.86
	Rattachements	/	31 154.65	31 154.65
<b>RESULTAT de L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	/	371 376.04	/
	Déficit	- 1 506 793.91	/	- 1 135 417.87
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 1 135 970.00	/	- 1 135 970.00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	523 395.75	2 081 658.06	2 605 053.81
	Déficit	/	/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	/	2 453 034.10	1 469 635.94
	Déficit	- 983 398.16	/	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

**Compte Administratif 2016 du budget annexe EAU :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	801 920.15	630 446.05	1 432 366.20
	Titres de recettes émis *	376 180.80	522 253.52	898 434.32
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	801 920.15	630 446.05	1 432 366.20
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis *	201 336.10	366 920.17	568 256.27
	Rattachements	/	86 108.86	86 108.86
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent	174 844.70	69 224.49	244 069.19
	Déficit	/	/	/
	Solde des R A R	- 185 500.00	/	- 185 500.00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	132 946.05	101 025.90
	Déficit	- 31 920.15	/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	142 924.55	202 170.54	345 095.09
	Déficit.	/	/	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

**Compte Administratif 2016 du budget annexe FORET :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	80 928.53	543 239.05	624 157.58
	Titres de recettes émis *	27 019.77	540 723.63	567 743.40
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	80 928.53	543 239.05	624 157.58
	Engagements.	/	/	/
	Mandats émis*	19 366.07	277 848.75	297 214.82
	Rattachements	/	54.44	54.44
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	7 653.70	262 820.44	270 474.14
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	63 239.05	38 310.52
	Déficit	- 24 928.53	/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	/	326 059.49	308 784.66
	Déficit	- 17 274.83	/	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

**Compte Administratif 2016 du budget annexe LOCATIONS INDUSTRIELLES :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	148 288.80	74 144.40	222 433.20
	Titres de recettes émis *	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	148 288.80	74 144.40	222 433.20
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Rattachements	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit.	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 74 144.40	/	- 74 144.40
<b>RESULTAT</b>	Excédent		/	/

<b>CUMULE</b>	Déficit	- 74 144.40	/	- 74 144.40
---------------	---------	-------------	---	-------------

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

**Compte Administratif 2016 du budget annexe REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	1 434 325.00	7 129 950.37	8 564 275.37
	Titres de recettes émis *	1 023 466.63	6 745 978.25	7 769 444.88
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	434 325.00	7 129 950.37	8 564 275.37
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	734 560.24	6 406 207.84	7 140 768.08
	Rattachements	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	288 906.39	339 770.41	628 676.80
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 522 695.00	/	-522 695.00
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	262 297.23	432 216.38	694 513.61
	Déficit	/	/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	551 203.62	771 986.79	1 323 190.41
	Déficit	/	/	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

**Compte Administratif 2016 du budget annexe POMPES FUNEBRES :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.		11 400.00	11 400.00
	Titres de recettes émis *		11 128.00	11 128.00
	Rattachements		/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale		11 400.00	11 400.00
	Engagements		/	/
	Mandats émis*		9 925.84	9 925.84
	Rattachements		600.00	600.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent.		602.16	602.16
	Déficit		/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent		/	/
	Déficit		/	/
<b>ESULTAT REPORTE</b>	Excédent		/	64.66
	Déficit		- 18.57	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent		583.59	583.59
	Déficit		/	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

**Compte Administratif 2016 du budget annexe ANIMATIONS :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale		18 010.02	18 010.02
	Titres de recettes émis *		13 157.80	13 157.80
	Rattachements.....		/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale		18 010.02	18 010.02
	Engagements.....		/	/
	Mandats émis *		12 539.37	12 539.37
	Rattachements.....		/	:
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent.....		618.43	618.43
	Déficit.....		/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent.....		/	/
	Déficit.....		/	/
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent.....		2 310.02	2 310.02
	Déficit.....		/	/
<b>RESULTAT</b>	Excédent.....		2 928.45	2 928.45



<b>CUMULE</b>	Déficit.....	/	/
---------------	--------------	---	---

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

### **Compte Administratif 2016 du budget annexe LOTISSEMENTS :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	306 594.34	306 594.34	613 188.68
	Titres de recettes émis *	153 297.17	153 297.17	306 594.34
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Prévision budgétaire totale	306 594.34	306 594.34	613 188.68
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	153 297.17	153 297.17	306 594.34
	Rattachements.	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	11 851.99	/
	Déficit	- 153 297.17	/	- 141 445.18
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	/	11 851.99	/
	Déficit	- 153 297.17	/	- 141 445.18

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

### **Compte Administratif 2016 du budget annexe LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	37 885.64	60 185.64	98 071.28
	Titres de recettes émis *	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	37 865.64	60 185.64	98 071.28
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent.	/	/	/
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	17 287.44	/
	Déficit	- 17 942.82	/	- 655.38
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	/	17 287.44	/
	Déficit	- 17 942.82	/	- 655.38

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

### **Compte Administratif 2016 du budget annexe LOTISSEMENT DE LA LUNELLE :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	1 346 423.55	1 346 423.65	2 692 847.10
	Titres de recettes émis *	673 928.02	664 685.46	1 338 613.48
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	1 346 423.55	1 346 423.65	2 692 847.10
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	642 304.08	673 928.02	1 316 232.10
	Rattachements	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	31 623.94	/	22 381.38
	Déficit	/	- 9242.56	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	2 650.33	/
	Déficit	- 672 495.53	/	- 669 845.20

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent Déficit	/	/	/
		- 640 871.59	- 6 592.23	- 647 463.82

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

### **Compte Administratif 2016 du budget annexe LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE :**

		INVESTISSE-MENT	FONCTIONNE-MENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	60 976.62	60 257.32	121 233.94
	Titres de recettes émis *	28 128.66	28 128.66	56 257.32
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire totale	60 976.62	60 257.32	121 233.94
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis.	25 719.69	28 128.66	53 848.35
	Rattachement.	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	2 408.97	/	2 408.97
	Déficit.	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	2 719.30	4 830.75	7 550.05
	Déficit	/	/	/
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	5 128.27	4 830.75	9 959.02
	Déficit	/	/	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

### **Compte Administratif 2016 du budget annexe LOTISSEMENT DES PROYES :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	148 288.80	74 144.40	222 433.20
	Titres de recettes émis *	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	148 288.80	74 144.40	222 433.20
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Rattachements	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit.	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 74 144.40	/	- 74 144.40
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 74 144.40	/	- 74 144.40

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

### **Compte Administratif 2016 du budget annexe LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE :**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale	1 859 272.40	1 834 572.40	3 693 844.80
	Titres de recettes émis *	694 486.20	841 167.82	1 535 654.02
	Rattachements	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales	1 859 272.40	1 834 572.40	3 693 844.80
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	841 167.82	841 167.82	1 682 335.64
	Rattachements	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit.	- 146 681.62	/	- 146 681.62
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 694 486.20	/	- 694 486.20

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent Déficit	/	/	/
		- 841 167.82	/	- 841 167.82

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

### **Compte Administratif 2016 du budget annexe LOTISSEMENT DU PRE GOMEL**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire totale.	/	1 827.51	1 827.51
	Titres de recettes émis *..	/	1 827.51	1 827.51
	Rattachements.	/	/	/
<b>DEPENSES</b>	Autorisations budgétaires totales.	/	1 827.51	1 827.51
	Engagements.....	/	/	/
	Mandats émis*.....	/	/	/
	Rattachements.....	/	/	/
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Solde d'exécution			
	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	- 1 827.51	- 1 827.51
	Solde des restes à réaliser			
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	- 1 827.51	- 1827.51
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	/	/

\*Après déduction des annulations de titres et de mandats

A propos de la dotation versée à l'Office du Tourisme, Mme Claudine VINCENT-VIRY fait remarquer que telle que la note explicative est rédigée, cela pourrait laisser croire que le déficit de la piscine est dû uniquement aux tarifs modérés, aux gratuités scolaires et à l'utilisation par les associations, ce qui n'est pas le cas.

Le Maire en convient, Mme Maryvonne CROUVEZIER précisant qu'elle n'a fait que reprendre le texte des années passées.

A la demande de Mme Liliane MENGIN, le Maire rappelle les montants de la Taxe de Séjour 2016 : 285 440,23 € et de la Taxe sur les Remontées Mécaniques : 183 619,92 € qui sont reversés à l'OTL depuis de nombreuses années.

Après avoir élu Mme Maryvonne CROUVEZIER pour présider la séance, le Maire se retirant, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, donne acte au Maire de la présentation faite des Comptes Administratifs 2016, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes, et solde le budget du lotissement du Pré Gomel.

Le Maire reprend la présidence de la séance, souligne le travail effectué par les services, en particulier la Direction Générale de Services -M. CUNY- et les Finances -Mme Odette CLAUDEL- et par sa 1<sup>ère</sup> Adjointe aux finances, Maryvonne CROUVEZIER, et les en remercie.

### **17. AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui au vu des comptes administratifs 2016 du budget principal et des budgets annexes : Eau, Forêt, Locations industrielles, Régie Municipale d'Electricité, Pompes Funèbres, Animations, propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement des budgets susvisés :

	Résultat cumulé en sortie d'exercice	Affectation au compte 1064 (Provision réglementée)	Affectation au compte 1068 Investissement du budget concerné	A reprendre au B.P. 2017 Fonctionnement du budget concerné
<b>Commune</b>	2 453 034.10		2 119 368.16	333 665.94
<b>Eau</b>	202 170.54		42 575.45	159 595.09
<b>Forêt</b>	326 059.49		27 274.83	298 784.66
<b>Locations Industr.</b>	12 524.23			12 524.23
<b>R M E</b>	771 986.79	2 000.00	14 420.37	755 566.42

<b>Pompes funèbres</b>	583.59			583.59
<b>Animations</b>	2 928.45			2 928.45

Mesdames Liliane MENGIN et Claudine VINCENT-VIRY estiment qu'on aurait dû reprendre plus sur le fonctionnement pour éviter une augmentation des impôts.

Mme CLAUDEL explique que ce n'était pas possible car la règle en la matière est de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement par l'affectation au compte 1068 de l'excédent de fonctionnement, seul le surplus pouvant être reporté en recettes de fonctionnement du budget de l'exercice suivant.

**Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions (Liliane MENGIN et Claudine VINCENT-VIRY), approuve l'affectation des résultats 2016, telle que présentée ci-dessus.**

## 18. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS DE BIENS POUR 2016

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui rappelle qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions de biens doit être présenté au Conseil Municipal à l'issue de l'exercice budgétaire concerné. Pour l'exercice 2016, la commune a cédé les biens suivants :

<b>CESSION DE BIENS 2016</b>					
Désignation du bien	Surface m <sup>2</sup> N° inventaire	Prix m <sup>2</sup>	Prix de cession	Valeur comptable	Plus value Moins value
Vente terrain MARION Yvan	1080	0.442	220.00	477.36	- 257.36
Vente terrain CLAUDEL Ludovic	505	0.442	7 575.00	223.21	7 351.79

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2016.

Il convient de corriger une faute de frappe dans le tableau figurant au rapport joint à la convocation à cette séance : la moins value de la vente du terrain de M. Y. MARION : - **257,36** (et non 6 257,36).

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication du bilan des acquisitions et cessions de biens immobiliers 2016.**

## 19 à 31. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – BATIMENTS INDUSTRIELS - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE.

Le Maire demande à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, de donner lecture du rapport de présentation des budgets 2017 et de détailler ces derniers :

Après plusieurs séances de travail entre municipalité et services, la commission finances s'est réunie le 7 mars 2017 afin d'examiner le budget primitif 2017 et ses budgets annexes. Ces budgets ont ensuite été distribués, présentés, expliqués et commentés aux élus, lors de la séance plénière du 13 mars 2017.

Une récapitulation a été remise lors de la séance.

Comme cela a déjà été précisé lors du débat d'orientations budgétaires du 13 février 2017, le recul des concours financiers de l'état nécessite une maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement, et nécessite donc des économies et des dépenses contenues. C'est un budget qui repose également sur des hypothèses prudentes de recettes, tenant compte de cette baisse de dotations.

En dépit de la maîtrise des dépenses, une hausse des taux d'imposition apparaît cependant nécessaire pour équilibrer le budget principal 2017.

## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice	8 159 800.00	Recettes de l'exercice	8 376 134.06
Autofinancement	550 000.00	Résultat reporté	333 665.94
<b>Total</b>	<b>8 709 800.00</b>	<b>Total</b>	<b>8 709 800.00</b>

INVESTISSEMENTS			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P. 2017	Reste à réaliser	B.P. 2017
2 183 570	Dépenses.exercice 3 351 300.00	1 047 600	Recettes exercice 4 920 668.16
	Résultat reporté 983 398.16		Autofinancement 550 000.00
<b>Total :</b>	<b>6 518 268.16</b>	<b>Total :</b>	<b>6 518 268.16</b>

### En ce qui concerne le fonctionnement

M. DUTHION souligne que lors de la séance plénière, les élus de la minorité avaient suggéré plusieurs lignes sur lesquelles des économies auraient pu être faites. Il leur avait été répondu que c'était une poire pour la soif.

Il propose d'autres lignes : ainsi il constate que le reversement de la RME est passé de 600 000 € lors de la 1<sup>ère</sup> ébauche à 700 000 € dans le budget soumis ce soir, mais que malgré cela le déficit prévisionnel serait maintenu à 100 000 €. Il s'en étonne mais félicite néanmoins la RME pour ce reversement qui n'était que de 200 000 € en 2016.

Mme Maryvonne CROUVEZIER rappelle que lors de la Commission Finances, les résultats définitifs de la RME n'étaient pas connus.

Quant aux 100 000 € de manque sur le budget principal, il n'est pas dû à une ligne en particulier, mais au cumul de l'ensemble des dépenses.

Mme CROUVEZIER rappelle que les impôts n'ont pas été augmentés depuis 2011. Si on les avait augmentés petit à petit, cela passerait plus facilement. Les dotations de l'Etat ont, elles, baissé de plus de 500 000 € depuis 2013.

L'augmentation globale (Taxe d'habitation, Taxe foncière et augmentation du taux voté au niveau de la CCHV) sera d'environ 50 €/an pour une maison ou un appartement dont la base foncière est de 3 000 €.

Mme Liliane MENGIN fait remarquer qu'on va reverser 2 millions à l'investissement, qu'on aurait pu réduire. Le Maire répond par la négative car cette somme résulte de l'affectation du résultat 2016 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

M. Jérôme MATHIEU précise qu'on ne prend rien à la RME, qui a certes une autonomie financière, mais qui reste un service de la commune et que l'année dernière les 200 000 € résultaient d'une anomalie due au remboursement de la CSPE, la moyenne s'établissant habituellement aux alentours de 500 à 600 000 € par an.

La RME va faire face cette année à des investissements importants : le remplacement du logiciel de gestion devenu obsolète (300 000 €), l'achat d'un véhicule tout terrain (sur restes à réaliser 2016).

Mme Liliane MENGIN rappelle que les usagers ont tous payé une régularisation cette année, et demande combien cela a rapporté au total à la RME ?

M. Jérôme MATHIEU répond que le rappel sur les tarifs réglementés a induit un surplus de recettes d'environ 100 000 €.

- M. Jean-Pierre DUTHION rappelle que pour l'ancienne Ecole du Neuf-Pré, il avait été déclaré que la fermeture de l'école générerait des économies de l'ordre de 9 000 € (eau, électricité, chauffage...) .

*Aujourd'hui, l'immeuble reste propriété de la commune, les charges continuent à courir et 90 000 € de travaux sont budgétés.*

*M. DUTHION pose la question de savoir s'il n'aurait pas mieux valu le céder compte tenu de la réhabilitation par ailleurs de l'ancienne MLC en Maison des Associations.*

*Mme Alexandrine DUCRET précise qu'il faut aussi des salles pour les nouvelles activités périscolaires qui utilisent le premier étage de la Maison du Neuf-Pré et qu'on ne peut pas pousser les murs, le temps de faire les travaux à l'ex. MLC*

*M. Nicolas REMY rappelle que la commune de La Bresse reste en pénurie de salles pour les associations.*

*Mme Nadia RABANT demande s'il est nécessaire que chaque association ait sa salle ?*

*M. Nicolas REMY précise que chaque association n'a pas sa salle mais qu'elles sont mutualisées.*

*M. Jean-Pierre DUTHION demande où en est la vente de l'ancienne Ecole de Vologne ?*

*Le Maire répond que pour l'instant le candidat n'a pas donné suite.*

*Et l'ancienne Ecole du Chajoux ?*

*Le Maire précise qu'actuellement, elle est occupée provisoirement par l'IPM, en location.*

*M. Nicolas REMY ajoute qu'il n'est pas facile de trouver des acheteurs pour de tels bâtiments.*

*M. Jean-François POIROT précise que des visites ont eu lieu dans ces deux immeubles qui n'ont pas eu de suite, vu les travaux à effectuer. La Maison du Chajoux recevait une partie de la MLC, on donne priorité à la vente de cette école mais il faut reloger les associations qui s'y trouvent.*

*On s'est rendu compte qu'il fallait conserver la Maison du Neuf-Pré. Comme c'est un ERP (établissement recevant du public), on a dû l'inscrire dans l'ADAP, d'où les coûts engendrés.*

*M. DUTHION demande ce qu'il en est des maisons de la Rue de la Résistance et du Directeur de l'EHPAD Rue du Hohneck ? Qu'attend-on pour les vendre ?*

*Le Maire répond que celles-ci ne peuvent être relouées sans travaux préalables.*

*Mme VINCENT-VIRY demande si on ne peut pas les vendre en l'état.*

*Mme CROUVEZIER répond qu'un débat est en cours au sein de la commission bâtiments ;*

*M. DUTHION ajoute que tous ces immeubles ont une valeur de plus d'un million d'euros et que ce parc immobilier ne rapporte rien du tout.*

*M. Nicolas REMY ajoute qu'on ne peut pas finaliser un budget à partir de ce qui ne peut pas être vendu.*

*M. DUTHION répond qu'on peut cependant faire une estimation et ne comprend pas qu'en période de récession on n'écarte pas certaines dépenses, notamment le futur funérarium qui va coûter 500 000 €...*

*Mme CROUVEZIER ajoute qu'il y a deux contentieux en cours -dont un de 2011- pour lesquels la constitution de provisions est une obligation.*

*M. DUTHION fait remarquer que la Municipalité table sur la loi des investissements maximum alors que les programmes ne sont réalisés qu'à 50 ou 60 % en fin d'année.*

*En ce qui concerne l'investissement :*

*Mme Liliane MENGIN regrette qu'on vote 80 000 € pour l'orgue, sans recette.*

*Mme CROUVEZIER répond que la Commune a obtenu une subvention de la réserve parlementaire.*

*Pour le sentier textile, la commune a obtenu une subvention de la Région de 15 000 € sur une dépense de 40 000 € HT.*

*Le Maire ajoute qu'on devrait approcher 60 % de subvention, une autre subvention Leader étant attendue, la charge nette de la commune devant se limiter à 20 000 € dans tous les cas.*

*Mme Liliane MENGIN demande si tous les travaux prévus seront réalisés.*

*Le Maire répond qu'en 2016 le taux de réalisation a été plus élevé que les années précédentes.*

*M. Jean-Baptiste MOUGEL ajoute qu'en matière de bâtiments, il y a beaucoup de petits travaux et*

*M. Aurélien ANTOINE ajoute que ce n'est pas évident à prévoir.*

*Le Maire répond à Mme Liliane MENGIN que les 113 000 € prévus pour les Proyes correspondent aux travaux de terrassement de la 2<sup>ème</sup> plateforme du cimetière.*

*Il s'en suit un débat sur l'emplacement et le coût du projet de funérarium.*

*M. Jean-François POIROT ajoute qu'il y a sûrement quelque chose à faire pour éviter la cohabitation des familles et des touristes qui attendent les bus avec leurs skis.*

*Le Maire rappelle -en comparaison- que la Maison de La Bresse a coûté plus de 3 millions d'euros et coûte encore cher en fonctionnement...*

**Le Conseil Municipal,**

- par 22 voix pour et 5 voix contre pour le fonctionnement, approuve le budget primitif principal 2017.
- par 22 voix pour, 4 voix contre (MENGIN Liliane, RABANT Nadia, DUTHION Jean-Pierre – PERRIN-LACHAMBRE Valérie), et 1 abstention (VINCENT-VIRY Claudine) pour l'investissement, approuve le budget primitif principal 2017.

#### **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017 : EAU**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses exercice	706 295.09	Recettes exercice	546 700.00
		Résultat reporté	159 595.09
<b>Total :</b>	<b>706 295.09</b>	<b>Total :</b>	<b>706 295.09</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
466 200	Dépenses exercice 994 000.00	280 700	Recettes exercice 1 036 575.45
	Résultat reporté /		Résultat reporté 142 924.55
<b>Total :</b>	<b>1 460 200.00</b>	<b>Total :</b>	<b>1 460 200.00</b>

*Mme Liliane MENGIN demande s'il y a des emprunts prévus à ce budget.*

*M. Jérôme MATHIEU précise que la ligne emprunt correspond en réalité à une avance de l'Agence de l'Eau que la commune devra rembourser ensuite.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2017 du budget annexe EAU.**

#### **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017 : FORET**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses exercice	779 784.66	Recettes exercice	481 000.00
		Résultat reporté	298 784.66
<b>Total</b>	<b>779 784.66</b>	<b>Total :</b>	<b>779 784.66</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
10 000.00	Dépenses exercice 40 300.00		Recettes exercice 67 574.83
	Résultat reporté 17 274.83		
<b>Total :</b>	<b>67 574.83</b>	<b>Total :</b>	<b>67 574.83</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe FORET.**



**BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017 : BATIMENTS INDUSTRIELS**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses exercice	37 524.23	Recettes exercice	25 000.00
		Résultat reporté	12 524.23
<b>Total</b>	<b>37 524.23</b>	<b>Total :</b>	<b>37 524.23</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
	Dépenses 45 834.15		Recettes exercice 15 000.00
			Résultat reporté 30 834.15
<b>Total :</b>	<b>45 834.15</b>	<b>Total :</b>	<b>45 834.15</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe BATIMENTS INDUSTRIELS.**

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017 : ANIMATION**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses exercice	10 500.00	Recettes exercice	7 571.55
Résultat reporté	/	Résultat report	2 928.45
<b>Total</b>	<b>10 500.00</b>	<b>Total</b>	<b>10 500.00</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe ANIMATION.**

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2017 : POMPES FUNEBRES**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses exercice	13 683.59	Recettes exercice	13 100.00
Résultat reporté	/	Résultat reporté	583.59
<b>Total</b>	<b>13 683.59</b>	<b>Total</b>	<b>13 683.59</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe POMPES FUNEBRES.**

**BUDGET PRIMITIF 2017 ANNEXE : RME**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	8 027 216.42	Recettes exercice	7 271 650.00
		Résultat reporté	755 566.42
<b>Total</b>	<b>8 027 216.42</b>	<b>Total :</b>	<b>8 027 216.42</b>

  

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
522 695.00	Dépenses exercice 1 445 328.99		Recettes exercice 1 416 820.37
			Résultat reporté 551 203.62
<b>Total :</b>	<b>1 968 023.99</b>	<b>Total :</b>	<b>1 968 023.99</b>

*M. Jérôme MATHIEU revient sur un gros changement intervenu cette année. Il explique qu'au vu de la nouvelle réglementation, la RME devait acheter des droits pour auto-consommer l'électricité, mais qu'il a été choisi de ne pas le faire. La RME revendra désormais la totalité de l'électricité produite à ENEDIS et la rachètera ensuite. Un contrat est signé pour un an pour tester le système. Pour auto-consommer, la RME devrait investir chaque année entre 60 et 70 000 €.*

*Il rappelle aussi la nécessité d'acheter un nouveau logiciel de facturation pour s'adapter à la réglementation actuelle.*

*Le budget permet des investissements importants pour la modernisation et l'entretien du réseau. Il a été validé par le Conseil d'Exploitation de la RME.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICTE.**

**BUDGET PRIMITIF 2017 ANNEXE : LOTISSEMENTS**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	306 594.34	Recettes exercice	294 742.35
Résultat reporté	/	Résultat reporté	11 851.99
<b>Total :</b>	<b>306 594.34</b>	<b>Total :</b>	<b>306 594.34</b>

  

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	153 297.17	Recettes exercice	306 594.34
Dépenses exercice	153 297.17		
<b>Total :</b>	<b>306 594.34</b>	<b>Total :</b>	<b>306 594.34</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe LOTISSEMENTS.**

**BUDGET PRIMITIF 2017 ANNEXE : LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 60 185.64	Résultat reporté 17 287.44 Recettes 42 898.20	Dépenses 19 942.82 Résultat reporté 17 942.82	Recettes 37 885.64
<b>Totaux 60 185.64</b>	<b>60 185.64</b>	<b>37 885.64</b>	<b>37 885.64</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES.**

**BUDGET PRIMITIF 2017 ANNEXE : LOTISSEMENT DE LA LUNELLE**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 1 283 175.67 Résultat reporté : 6 592.23	Recettes 1 289 767.90 Résultat reporté /	Résultat reporté 640 871.59 Dépenses 642 304.08	Recettes 1 283 175.67
<b>Totaux 1 289 767.90</b>	<b>1 289 767.90</b>	<b>1 283 175.67</b>	<b>1 283 175.67</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe LOTISSEMENT DE LA LUNELLE.**

**BUDGET PRIMITIF 2017 ANNEXE : LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 25 719.69	Résultat reporté 4 830.75 Recettes 20 888.94	Dépenses 30 847.96	Résultat reporté 5 128.27 Recettes 25 719.69
<b>Totaux 25 719.69</b>	<b>25 719.69</b>	<b>30 847.96</b>	<b>30 847.96</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE.**

**BUDGET PRIMITIF 2017 ANNEXE : LOTISSEMENT DES PROYES**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
74 144.40	74 144.40	Résultat reporté : 74 144.40 Dépenses : /	Recettes : 74 144.40

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe LOTISSEMENT DES PROYES.**

## BUDGET PRIMITIF 2017 ANNEXE : LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	1 867 935.64	Recettes exercice	1 867 935.64
Total :	<b>1 867 934.64</b>	Total :	<b>1 867 935.64</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	841 167.82	Recettes exercice	2 022 635.64
Dépenses exercice	1 181 467.82		
Total :	<b>2 022 635.64</b>	Total :	<b>2 022 635.64</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget annexe LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE.**

### 32. TAXES DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui propose au Conseil Municipal d'augmenter uniformément les taux d'imposition locaux comme suit :

Désignation des Taxes	Proposition des taux 2017 (en %)	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2017
Taxe d'habitation	<b>21.00</b>	6 673 000
Foncier bâti	<b>14.40</b>	6 545 300
Foncier non bâti	<b>30.42</b>	106 300
Cotisation Foncière des Entreprises	<b>22.67</b>	2 613 700

*Mme Maryvonne CROUVEZIER rappelle que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2011 et que les bases n'ont augmenté que de 0,4 % ( 0,9 % en 2016).*

*Le Maire rappelle les charges nouvelles qui pèsent sur les communes :*

- Autorisations d'urbanisme,*
- Réforme des rythmes scolaires*
- Enregistrement des PACS, des changements de prénom*
- Cartes d'identité*
- Agenda d'accessibilité*

*Il rappelle également la décision prise de ne pas réduire les subventions aux associations.*

*M. Jean-Pierre DUTHION signale s'être laissé dire que l'Etat était plus généreux quand il s'agit d'investissements.*

*Le Maire répond que c'est un effet d'annonce, pour certains projets bien ciblés comme les économies d'énergie.*

*M. Jérôme MATHIEU ajoute qu'aujourd'hui on nous explique qu'il faut attendre les élections...*

*Mme Liliane MENGIN ajoute qu'à La Bresse, on a la chance d'avoir des budgets annexes.*

*Mme Maryvonne CROUVEZIER précise que les budgets ont été préparés à partir de prévisions puisque la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'a toujours pas été notifiée.*

**Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (Liliane MENGIN, Nadia RABANT, Claudine VINCENT-VIRY, Jean-Pierre DUTHION, Valérie PERRIN-LACHAMBRE), décide d'augmenter les taux des taxes directes locales et de les fixer suivant proposition ci-dessus pour 2017.**

### 33. PARTICIPATION FINANCIERE AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT POUR 2017

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui, vu les dispositions relatives au montant de la contribution financière aux différents organismes de regroupement auxquels est affiliée la Commune de LA BRESSE pour l'exercice 2017, propose au Conseil Municipal

- d'affecter au paiement de ces contributions les sommes ci-après :

- La Voie Verte des Hautes Vosges ( <i>Fonctionnement et investissement</i> )	5 400.00 €
- Parc des Ballons des Vosges : ( <i>1,126 € par hab. X 6297 h pop DGF</i> )	7 200.00 €

Ces différentes sommes sont inscrites au budget primitif 2017, à l'article 6554-.

- et de reconduire son accord pour la participation fiscalisée en ce qui concerne le Syndicat Mixte Tourisme Hautes-Vosges. (Montant noté directement sur avis d'imposition)

*Le Maire ajoute que pour le Parc des Ballons, la participation par habitant n'a pas changé mais que maintenant c'est la population DGF qui est prise en compte et que jusqu'alors cette structure était logée gratuitement dans des locaux appartenant à la ville de Munster, ce qui n'est désormais plus le cas.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.**

### 34. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui rappelle que les demandes de subvention déposées au titre de l'exercice 2017 ont été examinées en commission finances le 7 mars 2017 et en réunion plénière du 13 mars 2017. Elle propose l'attribution des subventions pour l'exercice 2017 suivant le tableau étudié à ces réunions et joint en annexe n° 1 à la note de synthèse jointe à la convocation à cette séance.

L'examen des demandes est guidé par les principes suivants :

- soutenir et encourager le tissu associatif et scolaire dans ses initiatives et ses activités
- maintenir un niveau de subvention respectant le cadre budgétaire fixé au budget prévisionnel.
- étudier de façon approfondie la trésorerie des associations en relation avec leur activité et les investissements qu'elles engagent.

*Madame Nadia RABANT constate que les subventions accordées sont effectivement à peu près équivalentes à celles de 2016.*

*Mais pour La Bressaude, elle remarque que 47 000 € ont été attribués en 2016 et encore 46 000 € en 2017, alors qu'il avait été convenu de déduire la subvention de 4 000 € attribuée par avance pour le football puisque cette section n'existe plus au sein de la société omnisports ; elle s'en étonne.*

*Pour Rayon de Soleil : Elle observe que 23 000 € ont été attribués en 2016 pour le démarrage (6 mois) et encore 23 000 € en 2017. Elle se demande s'il ne leur a pas été trop donné en 2016 ?*

*Le Maire répond que le démarrage des 6 premiers mois était un peu difficile. La subvention 2017 concerne 12 mois.*

*Mme Nadia RABANT demande si un bilan a été établi ?*

*Mme Maryvonne CROUVEZIER rappelle que le dossier est consultable.*

*Mme Nadia RABANT signale avoir appris au Conseil d'Administration la dissolution de l'association « Anicé le Sotré » alors que personne n'était au courant et qu'il y avait une présidence tournante dans le cadre de la convention ESF / Labellemontagne / Commune.*

*Le Maire confirme que la commune ne financera que la partie animation et pas la partie garderie SKI financée par ESF / OTL et Labellemontagne.*

*Il précise qu'il n'y a plus qu'une association mais les deux activités perdurent et le personnel est mutualisé (hiver, week-ends et vacances scolaires) ainsi que les locaux.*

Rayon de Soleil occupe en hiver la Maison des Enfants Anicé le Sotré et La Maison du Neuf-Pré, le reste de l'année uniquement les locaux au pied des pistes.

Mme Nadia RABANT estime que le montant de la subvention attribuée à Rayon de Soleil par rapport à celle attribuée aux P'tits amis de Oui-Oui lui paraît disproportionnée au regard du personnel employé.

M. Jérôme MATHIEU ajoute que cette association a été créée parce qu'il y avait un besoin sur des périodes bien précises. Les activités sont complémentaires et Rayon de Soleil continue à recevoir des enfants à partir de 3 mois.

La commune verse une subvention puisqu'il y a un service apporté. Après 3 ans d'activité, il y aura un financement CAF

Mme Alexandrine DUCRET ajoute que cet hiver, 25 enfants étaient inscrits par jour.

Elle précise que les activités de Rayon de Soleil sont complémentaires à celles de la MLC qui reçoit les jeunes de plus de 6 ans.

Mme Nadia RABANT et Mme Claudine VINCENT-VIRY soulignent qu'elles n'ont rien contre l'association Rayon de Soleil mais qu'elles souhaitaient des explications et réitèrent leur demande de disposer du bilan.

Le Maire en prend note. Cela sera vu en séance de mai, l'assemblée générale devant avoir lieu en avril.

### Le Conseil Municipal,

- par 22 voix pour et 5 abstentions (Liliane MENGIN, Claudine VINCENT-VIRY, Nadia RABANT, Jean-Pierre DUTHION et Valérie PERRIN-LACHAMBRE) pour l'association « Rayon de Soleil »

- et à l'unanimité des votants pour les autres associations,

décide l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2017 : (Résultats des votes effectués selon le principe général : Abstention des conseillers municipaux membres des Conseils d'administration des associations subventionnées) :

ASSOCIATIONS	2017	Observations
ADMR	2 550 €	
AITHEX	2 880 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 020 €	
Les AMIS de PFORZHEIM	100 €	
AOEISV – Association pour organisation d'épreuves internationales de ski dans les Vosges	1 000 €	
APEL	250 €	
ASSOCIATION FAMILIALE	900 €	déficit 2016 : 450 euros (repas) reconduction 2017 : 450 €
ASSOCIATION SPORT ET SANTE DES Htes-VOSGES (ASSHV)	0 €	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 000 €	(1000 à titre de subvention de fonctionnement et 3000 pour compensation location livres)
CHORALE "La Boîte à Chansons"	4 000 €	
CLUB DE SCRABBLE LA BRESSE	100 €	
CLUB VOSGIEN	0 €	Pas de subvention mais demande de règlement de factures de matériel divers - devis de frais et matériels (2650 €)
COMITE DE JUMELAGE MENAKA	4 250 €	
CRECHE LES P'TITS AMIS DE OUI-OUI	45 000 €	
FESTIVAL DE SCRABBLE	1 000 €	
FOYER DE SKI NORDIQUE	2 000 €	
GASPC Quote part attribué selon effectif	41 620 €	
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS	7 200 €	
HAUTES VOSGES ORIENTATION	1 000 €	
IRWEGO Enduro VTT	1 000 €	
JUSTOCORPS	500 €	
LA BRESSAUDE	46 000 €	
LEGION VOSGIENNE	300 €	

M L C	13 000 €	Fonctionnement général / Soutien aux activités internes	
	2 430 €	fond aide au développement de la programmation culturelle en milieu scolaire	
	1 860 €	point info jeune (PIJ)	
	8 500 €	Aide au fonctionnement ludothèque	
	1 000 €	Action jeunesse : chantier jeunes Eté	
	1 500 €	Fonds jeunes - Mise en place d'un espace accueil jeunes et soutien d'actions au fil de l'année - soutien à la formation, accueil de stagiaires pro.	
	4 100 €	Soutien formation professionnelle multi media	
	1 000 €	st nicolas	
	4 000 €	cinema	
	1 500 €	festival de l'image et du voyage	
	500 €	crea jeunes (1 ans s/2)	
	500 €	concours photo +création atelier	
	2 000 €	Soutien ados 2017 - "pôle Europe"	
	-4 000 €	reprise s/ subv. Exceptionnelle d'aide structurelle de 20 000 euros	
Total MLC	37 890 €		
MAISON DU GRANIT	570 €		
MEDAILLES MILITAIRES	100 €		
ONAC (bleuet)	150 €		
ORCHESTRE D'HARMONIE JEANNE D'ARC	4 700 €		
PREVENTION ROUTIERE	50 €		
RAYON DE SOLEIL	23 000 €		
RESONANCE FM	2 500 €		
SOUVENIR FRANCAIS	300 €		
STANISLAS ECHECS /open d'échecs	500 €		
TELETHON	800 €		
UNC AFN	300 €		
UNSS	200 €	s/justificatifs frais	
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>238 730 €</b>		
<b>ECOLE S</b>			
	<b>Coût Chiffré</b>	<b>SUBVENTION 2017</b>	<b>Observations</b>
<b>ECOLE MATERNELLE " LA TOURTERELLE"</b>			
Sortie au Zoo de Mulhouse (TP, P, M)	350,00 €	175,00 €	50%
Classe découverte région Epinal Transport	1 950,00 €	975,00 €	50%
Séjour	4 085,00 €	1 634,00 €	40%
<b>ECOLE PUBLIQUE DU CENTRE</b>			
Sortie à Alsace (CP/CE1)	500,00 €	250,00 €	50%
Sortie à Mulhouse (CE2/CM)	500,00 €	250,00 €	50%
Sortie à Nancy (CM1/CM2)	500,00 €	250,00 €	50%
<b>ECOLE SAINT LAURENT</b>			
Parc de Wesserling 23/06/17 (PS-MS)	165,00 €	82,50 €	50%
Mini séjour à la Colline - Fresse s/Moselle (GS-CP) - 20 enfants bressauds			
Transport	235,00 €	117,50 €	50%
Séjour ( 54€ / enfant)	1 080,00 €	432,00 €	40%
Visite de Naturoparc à Hunawirh (CE2 - CM1)	323,00 €	161,50 €	50%
Visite du Vieil Armand (CM1 - CM2)	306,00 €	153,00 €	50%
<b>SOUS TOTAL ECOLES PRIMAIRES</b>	9 994,00 €	4 480,50 €	

<b>COLLEGES</b>			
<b>COLLEGE SAINT LAURENT</b>			
Echange scolaire avec Allemagne à Ostringen pour les germanistes (5èmes&4èmes)	1 877,00 €	<b>560,00 €</b> <i>Dotations forfaitaire annuelle de 16 euros par élève bressaud soit 16€ X 34 élèves</i>	
Visite du Struthof le 14 novembre	429,00 €		
Visite guidée du musée des Arts contemporains à strasbourg le 2 mars p/classes de 6ème	685,00 €		
Gand (pour élèves de 14EPI langues et civilisation) 3ème trimestre	540,00 €		
Epinal (planétarium) élèves de l'atelier astronomie - printemps 2017	300,00 €		
<b>COLLEGE DES BOUDIERES</b>			
<b>Séjour Freiburg pour les élèves de 5ème</b>		<b>2 256,00 €</b> <i>Dotations forfaitaire de 16 euros par élève bressaud, soit : 144 X 16€</i>	
<b>Sejour angleterre pour les élèves de 4ème</b>			
<b>Sortie à Metz pour les élèves de 3ème</b>			
<b>Autres sorties réalisées avec Cornimont et La Bresse</b>			
<b>SOUS TOTAL COLLEGES</b>	<b>3 831,00 €</b>	<b>2 816,00 €</b>	
<b>ETABLISSEMENTS EXTERIEURS</b>			
Lycées - pour élèves bressauds - estimation		<b>500,00 €</b>	
Service de psychologie scolaire		<b>500,00 €</b>	
<b>SOUS TOTAL Etablissements EXTERIEURS</b>		<b>1 000,00 €</b>	
<b>TOTAL SUBVENTION SCOLAIRES</b>		<b>8 296,50 €</b>	

## RESSOURCES HUMAINES

### 35. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### **CREATION**

- **D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET -20 H/SEMAINE- (SERVICE COMMUNICATION) EFFET DU 01.04.17**
- **D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET (SERVICE POPULATION) EFFET DU 01.05.17**
- **D'UN POSTE "TEMPORAIRE" D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET 20 H/SEMAINE (SERVICE RH) -BESOIN OCCASIONNEL DU 12.05 AU 31.12.17**

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe aux ressources humaines, qui expose que le point Information mis en place à la Maison de La Bresse sera désormais rattaché à la Commune. En conséquence, il est proposé de procéder au transfert de l'agent d'une entité à l'autre et de modifier dans ce cadre le tableau des effectifs.

S'agissant d'un agent détenteur du grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, il conviendra donc d'y ajouter un poste du niveau de ce grade, poste qui sera créé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 sur la base d'un temps non complet, à raison de 20 h/semaine, correspondant à la durée hebdomadaire actuelle de service de l'agent concerné.

Il est par ailleurs proposé de créer un poste d'Adjoint administratif à temps complet au sein du service à la Population.

Cette création, qui interviendrait à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, se justifie aujourd'hui avec la charge supplémentaire liée à la délivrance des cartes d'identité biométriques, à la gestion des dossiers de P. A. C. S. et à l'enregistrement des changements de prénoms.



Il est enfin proposé à l'Assemblée de créer un poste "temporaire" d'adjoint administratif à temps non complet (20 H/S) au sein du service Ressources Humaines, pour un besoin occasionnel entre le 12/05 et le 31/12/17, période transitoire à la fois de renfort et d'observation durant laquelle aura été mise en place la nouvelle organisation du service liée au départ en retraite d'un agent et à l'arrivée de son successeur. Cette création temporaire se traduirait dans les faits par le maintien provisoire en poste de l'agent actuellement en contrat aidé et dont le C. U. I. expirera au soir du 11/05/17.

Ces créations ont été soumises au Comité Technique qui a émis un avis favorable unanime lors de sa réunion du 17 mars 2017.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer au tableau des effectifs :**  
**à compter du 01/04/2017**

**- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20 H/Semaine) Catégorie C- (Echelle C2 de rémunération)**

**à compter du 01/05/2017**

**- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet -Catégorie C- (Echelle C1 de rémunération) du 12/05 au 31/12/2017**

**- 1 poste "temporaire" d'Adjoint administratif à temps non complet (20 h/S) -Besoin occasionnel-**

*Mme Claudine VINCENT-VIRY souligne qu'en ce qui concerne les cartes d'identité, il en était déjà question quand on a récupéré l'enregistrement des demandes de passeports.*

*A la demande de M. Jean-Pierre DUTHION, il est répondu que les autres communes ne participent pas aux frais ; c'est notre commune qui paie pour les habitants des autres communes...*

*Mme Elisabeth BONNOT ajoute que pour la partie pré-enregistrement, un PC sera mis à disposition du public ; il faut un accompagnement des conseils.*

*Mme Claudine VINCENT-VIRY propose que ce service soit apporté par le Relais des Services Publics.*

*Mme Elisabeth BONNOT ajoute que le départ en retraite au 1/09 nécessite un « tuilage » en fonction des recrutements.*

### **36. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **EXTENSION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET (SERVICE ESPACES VERTS/PATINOIRE ET SERVICE SCOLAIRE/ENTRETIEN) - EFFET DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2017-**

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe aux ressources humaines, qui propose d'étendre la durée hebdomadaire de service de 2 emplois d'adjoint technique :

- le 1<sup>er</sup> au niveau du service mixte Espaces verts/Patinoire en portant le poste de 28 h/S à 35 h (soit un temps complet)
- le 2<sup>ème</sup> au niveau du service Scolaire/Entretien en portant le poste de 25 h/S à 28 h

Ces 2 extensions de temps de service se justifient dans le 1<sup>er</sup> cas et bien que le travail soit annualisé par une mobilisation plus importante de l'agent sur la patinoire en période hivernale, et dans le 2<sup>ème</sup> cas par des besoins aujourd'hui plus conséquents au niveau tant de l'entretien des bâtiments communaux que de l'encadrement périscolaire.

Ces modifications ont été soumises au Comité Technique qui a émis un avis favorable unanime lors de sa réunion du 17 mars 2017.

*Le Maire ajoute que pour le service Espaces Verts, le non emploi de produits phytosanitaires nécessite plus de temps en personnel.*

*Pour la patinoire, l'agent se verrait aussi attribuer la responsabilité du site.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de créer au tableau des effectifs :**
  - par substitution aux 2 postes appelés à être supprimés en parallèle**
  - 1 poste d'Adjoint technique à temps complet -Catégorie C- (Echelle C1 de rémunération)**
  - 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (28 h/S) -Catégorie C- (Echelle C1)**
- **et de supprimer, comme mentionné ci-avant : (en échelle C1 relevant de la catégorie C)**
  - 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (28 h/S)**
  - 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (25 h/S)**
- **précise que ces transformations de postes prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2017,**

### **37. FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS SUITE A LA MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Le Maire expose que, suite à la réforme PPCR (*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*) intervenue début 2017 en matière de carrière, le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 fixe la nouvelle correspondance entre les indices bruts et les indices majorés.

L'indice brut terminal, auparavant fixé à 1015, est désormais fixé à 1022.

La délibération fixant les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués faisant référence à un montant fixé en pourcentage de l'indice brut 1015, il est donc proposé aujourd'hui au Conseil Municipal que les indemnités des élus soient désormais fixées en pourcentage de l'indice brut terminal, les pourcentages votés lors des séances du 28 avril 2014 et du 9 mai 2016 restant identiques.

*Le Maire indique qu'on ne précisera plus la valeur de l'indice terminal afin d'éviter de renouveler la délibération.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les indemnités des élus seront désormais fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, les pourcentages votés lors des séances du 28 avril 2014 et 9 mai 2016 restant identiques.**

### **38. ADHESION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT EN VUE DU RECOURS A UN SERVICE CIVIQUE**

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe aux ressources humaines, qui expose que le service civique est un dispositif qui s'inscrit dans le Code du Service National et de la cohésion sociale.

Il permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager par un contrat, sur une période 6 à 12 mois, pour une mission au service de la collectivité dans différents domaines : Culture et loisirs, environnement, solidarité, sport, citoyenneté, éducation et santé.

Afin de simplifier les démarches administratives de la commune qui envisage d'avoir recours à un service civique pour renforcer l'animation à destination des familles à la Maison de La Bresse, il est proposé de passer une convention avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges -qui dispose de l'agrément nécessaire à l'accueil de jeunes en service civique. Une affiliation/adhésion préalable de la commune à la Ligue de l'Enseignement des Vosges est nécessaire.

La contribution au financement du dispositif, via une adhésion annuelle, s'élève à **150,00€**.

La structure d'accueil des volontaires en service civique doit prendre en charge les frais d'alimentation ou de transport par le versement d'une indemnité complémentaire de **106,94 €** par mois ; cette indemnité est versée mensuellement au volontaire par la Ligue de l'Enseignement qui la facturera ensuite à la commune.

En ce qui concerne les salaires, ils sont versés par la Ligue de l'Enseignement qui est remboursée par l'Etat.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le Maire propose de :

- o de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité dès que possible,
- o d'adhérer à cet effet à la Ligue de l'Enseignement et de verser la cotisation d'adhésion s'élevant à 150 €,
- o d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges qui se chargera de toutes les formalités administratives,
- o d'autoriser le Maire à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire, d'une durée de 26 heures hebdomadaires sur 6 mois,
- o d'autoriser le Maire -ou son représentant- à inscrire les crédits nécessaires pour l'adhésion et le remboursement à la Ligue de l'Enseignement du versement de l'indemnité complémentaire de 106,94 .€ par mois.

*Le Maire précise qu'il s'agit de mettre en place une animation à destination des familles autour des expositions, suggérée par l'auditeur de Famille Plus.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable aux propositions ci-dessus indiquées.**

### **39. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS AU PROFIT OU EN PROVENANCE D'AUTRES STRUCTURES. RENOUELEMENT TRIENNAL A COMPTER DU 01.01.17**

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe aux ressources humaines, qui expose que, dans le cadre de la définition des rapports existants en matière de mise à disposition de personnels communaux au profit d'autres structures et établissements publics rattachés à la Collectivité (notamment prestations de gestion administrative ou prestations techniques), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de ces conventions de mise à disposition déjà renouvelées par le passé par périodes réglementaires de 3 ans, à savoir les conventions établies avec les entités suivantes :

- le C. C. A. S.,
- l'O. T. L.,
- le S. I. A.,
- le S. I. V. U. TOURISME Hautes-Vosges
- la R. M. E.,
- le COLLEGE "Hubert CURIEN".

Dans cette même optique et dans le cadre d'une procédure réciproque, elle propose également d'autoriser le Maire à signer le renouvellement des conventions émanant de l'O. T. L. qui lui-même met à disposition de la Commune plusieurs de ses agents.

Le terme de ces conventions triennales avec les différentes structures considérées ayant expiré au 31/12/16, il est de ce fait proposé de les renouveler au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces nouvelles conventions (dorénavant individuelles) ont naturellement fait l'objet d'une concertation préalable entre les différents services considérés et feront l'objet d'une communication à la Commission Administrative Paritaire à EPINAL lors d'une prochaine séance, le Comité Technique ayant émis un avis favorable lors de sa séance du 17 mars 2017.

Il est enfin précisé que les mises à disposition qui découlent de ces conventions individualisées par agent font pour leur part l'objet d'une information préalable et d'une demande de recueil d'accord au niveau des agents considérés.

Un tableau récapitulatif de ces conventions était joint en annexe n° 2 à la note explicative jointe à la convocation à cette séance.

*M. Jean-Pierre DUTHION s'étonne de pas voir d'heures pour l'école primaire.*

*Le Maire répond que c'est normal puisque les personnels de l'école sont des agents communaux.*

*Mme Claudine VINCENT-VIRY suggère de noter les postes et non pas les noms des agents.*

*Le Maire répond que c'est la Chambre Régionale des Comptes qui a demandé que les conventions soient nominatives.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le bien fondé de telles conventions, approuve leur renouvellement -ainsi que les mises à jour effectuées- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une nouvelle durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et autorise le Maire -ou son adjointe déléguée- à les signer.**

#### **40. REDEFINITION DU DROIT A VERSEMENT D' I. H. T. S. AUX AGENTS DE CATEGORIE B ET C EN CAS DE NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe aux ressources humaines, qui expose que certains agents étant amenés à effectuer des heures supplémentaires qu'il convient de rémunérer dans des situations particulières (astreintes, surcharge exceptionnelle de travail), le Maire propose aujourd'hui au Conseil Municipal de redéfinir les grades pouvant bénéficier d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) et d'en étendre ainsi la possibilité à l'ensemble des agents relevant des catégories B et C, titulaires et contractuels.

*Elle précise qu'une première délibération a été prise où étaient listés les grades qui pouvaient être concernés par ce paiement.*

*Pour éviter un oubli de grade et une éventuelle nouvelle délibération, on globalise tous les agents de catégorie B et C.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **confirme le maintien du droit à versement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires,**
- **précise que ce droit s'appliquera à l'ensemble des grades et des cadres d'emplois concernant les agents relevant tant de la catégorie B que de la catégorie C,**
- **ajoute que cette mesure pourra également concerner les agents contractuels relevant de ces mêmes grades et cadres d'emplois,**
- **indique enfin que la possibilité de versement d'I. H. T. S. pour ces catégories d'agents pourra prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.**

#### **41. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE**

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe aux ressources humaines, qui propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de règlement intérieur de la Collectivité prévu par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, laquelle renvoie, en matière d'application des règles d'hygiène et de sécurité, pour ce qui concerne les services des Collectivités, aux règles définies par le code du travail.

Ce projet de règlement intérieur pour la Commune -joint en annexe n° 3 A et B à la note de synthèse- aura par conséquent principalement pour but, selon la définition du code du travail :

- de définir les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au sein des services
- de déterminer les conditions dans lesquelles les agents pourront être appelés à participer, à la demande de l'Employeur, au rétablissement de conditions de travail protectrices de la santé et de la sécurité des employés dès lors qu'elles apparaîtraient compromises,
- de fixer les règles générales et permanentes relatives à la discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions que peut prendre l'Employeur.

A noter toutefois que ce projet, au-delà de ce respect de la définition du Code du travail, traite également et d'une manière générale du temps de travail et de son organisation dans la Collectivité, de l'accès et de l'usage des locaux et du matériel ainsi que des droits et des obligations des employés communaux.

Ce projet de règlement, qui a fait l'objet d'une concertation entre la Municipalité et les représentants syndicaux, a été présenté au Comité Technique lors de sa séance en date du 17 mars, lequel a rendu un avis favorable à l'unanimité.

*Mme Elisabeth BONNOT ajoute que ce règlement a été rédigé par le service Ressources Humaines, présenté au collège agents du Comité Technique qui y a apporté ajouts et modifications, puis l'a validé.*

*Mme Liliane MENGIN aurait aimé voir figurer au point 2.7 le mot « copier » et pas seulement le mot « emporter »*

*Le Maire ajoute que s'il est voté ce soir, le règlement entrera en application le 1<sup>er</sup> avril pour la commune.*

M. Jean-François POIROT donne procuration à M. Aurélien ANTOINE à compter de ce point.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la collectivité, tel que présenté par le Maire, précise que ce règlement entrera en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et sera porté à la connaissance de l'ensemble des agents par tous moyens appropriés, et autorise le Maire -ou son adjointe déléguée- à le signer.**

## CONVENTIONS

### **42. AVENANTS AU BAIL DE LOCATION ET A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PASSES AVEC L'ASSOCIATION DES P'TITS AMIS DE OUI OUI : GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A COMPTEUR DU 1/04/17**

Le Maire donne la parole à Mme Alexandrine DUCRET, adjointe chargée des associations, qui rappelle qu'en application de la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2016, le Maire a signé, le 25 novembre 2016, une convention d'objectifs avec l'association « Les p'tits amis de Oui-Oui » afin d'inscrire le soutien apporté par la Commune à cette association dans la durée, compte tenu de la mission d'intérêt général et local qu'elle poursuit, mais aussi afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Cette convention précise les moyens apportés par la commune à cette association, ainsi que les modalités de son soutien.

En son article 3-2, relatif à la mise à disposition de locaux, elle stipule ainsi que la Commune met à la disposition de l'association, moyennant loyer, des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble collectif construit en collaboration avec l'OPAC des Vosges (aujourd'hui VOSGELIS) sis 17A Rue de la Clairie, mise à disposition qui fait l'objet d'un bail signé le 21 octobre 2002, en application d'une délibération du Conseil Municipal de la même date.

Suite aux discussions intervenues avec la CAF, dans le cadre de la négociation du nouveau Contrat Enfance Jeunesse, et eu égard au traitement accordé à d'autres associations, notamment la MLC, signataire également d'une convention d'objectifs, il est apparu opportun d'accorder à l'avenir aux P'tits Amis de Oui-Oui la gratuité de cette mise à disposition de locaux, compte tenu de sa mission d'intérêt général et local.

Cette gratuité serait toutefois valorisée comme aide apportée par la commune dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse précité et la perte de loyer serait ainsi compensée en grande partie par l'augmentation de l'aide apportée par la CAF à ce titre.

Aussi, afin d'acter cette gratuité qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> avril prochain, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver un avenant n° 1 à la convention d'objectif précitée dont le projet était joint en annexe n° 4 à la note de synthèse, d'une part, et d'autre part d'approuver également un avenant modifiant l'article 3 du bail de location du 21 octobre 2002 relatif au loyer (annexe n° 5 de la note de synthèse), et enfin de l'autoriser à signer ces deux avenants.

Il précise par ailleurs que l'association « Les P'tits Amis de Oui-Oui » bénéficie également de locaux mis à disposition par le C.C.A.S. au travers d'un bail du 1<sup>er</sup> août 2013. Sa modification devra être approuvée par le Conseil d'Administration du CCAS à l'occasion d'une prochaine séance.

*Le Maire ajoute que la CAF trouvait drôle, dans le contrat Enfance-jeunesse, que la commune fasse payer un loyer et verse par ailleurs une subvention...*

*Mme Nadia RABANT remarque qu'à l'origine il fallait que la crèche ait beaucoup de charges pour prétendre à une aide de la CAF.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention d'objectif précitée, approuve également l'avenant modifiant l'article 3 du bail de location du 21.10.2002 relatif au loyer, précise que la gratuité prendra effet au 1.04.2017 et autorise le Maire ou son représentant à signer ces deux avenants avec l'association « Les P'tits Amis de Oui-Oui ».**

#### **43. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CRECHE HALTE GARDERIE MAISON DES ENFANTS ANICE LE SOTRE**

Le Maire donne la parole à Mme Alexandrine DUCRET, Adjointe chargée des associations, qui rappelle que le bâtiment à usage de crèche halte-garderie au pied des pistes de la station La Bresse-Hohneck a été mis à la disposition de l'association La Maison des enfants « Anicé le Sotré » par une convention consentie et acceptée le 21 décembre 2010.

Cette association a été dissoute et en parallèle, l'association Rayon de soleil a exprimé la volonté de reprendre la gestion de la crèche halte-garderie.

Elle explique également que cette structure accueille essentiellement des enfants pendant la saison touristique hivernale (de décembre à mars). De ce fait, l'association Rayon de soleil a demandé de bénéficier gratuitement des locaux hors période hivernale.

Le Maire propose ainsi d'approuver, par avenant dont le projet était joint en annexe n° 6 à la note de synthèse jointe à la convocation à cette séance, la substitution de l'Association Rayon de soleil à l'association La Maison des enfants « Anicé le Sotré », en qualité de bénéficiaire de la convention de mise à disposition de la crèche halte-garderie, et de prévoir la gratuité des locaux hors période hivernale. Un loyer mensuel serait donc dû, en base initiale de 500,00 € net entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars. Ces nouvelles dispositions prendraient effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Il demande également à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer cet avenant n°1

*Le Maire ajoute que le bâtiment garde le nom « La maison des enfants Anicé le Sotré »*

*Il informe avoir assisté à une réunion de l'auditeur du label Famille Plus qui était favorable.*

*Un point sera fait au mois de mai.*

**Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et une abstention (Nadia RABANT) approuve la substitution, dans ses droits et obligations, de l'association « Rayon de soleil » à l'association « la Maison des enfants Anicé le Sotré », en qualité de bénéficiaire de la convention de mise à disposition du bâtiment, et les nouvelles conditions financières d'occupation des lieux, et autorise le Maire -ou son représentant- à signer l'avenant n° 1 à intervenir à l'association « Rayon de Soleil » à l'effet d'acter ces modifications qui entreront en application le 1<sup>er</sup> avril 2017.**

## URBANISME – TERRAIN – PATRIMOINE

### 44. CESSION DE TERRAIN A M. NOE GUILLAUME - CHEMIN DU NOL

M. Aurélien ANTOINE, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme et au terrain, qui expose que M. NOE Guillaume a sollicité la Commune pour une acquisition de terrain.

Suite à l'avis favorable de la commission des terrains du 28 avril 2015, il est proposé une cession aux conditions suivantes :

- Surface 616 m<sup>2</sup> pour terrain d'aisance selon plan dressé par le Cabinet Jacquel géomètre à Remiremont, joint en annexe n° 7 à la note de synthèse
- Parcelle BC 81p : 178 m<sup>2</sup> Le Nol
- Parcelle BC 68p : 438 m<sup>2</sup> Le Nol
- Zone N du P.L.U.
- Tarif 5€ / m<sup>2</sup>.
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de M. NOE.
- Le terrain cédé sera grevé d'une servitude de passage au profit de la Commune et de ses ayants droits pour un accès au réseau d'eau à partir du chemin du Nol au droit de la maison. L'emprise est mentionnée au plan de division.
- L'angle Nord-Est est concerné par le passage d'une canalisation privée, M. NOE aura à supporter cette servitude ainsi que le droit d'intervention pour les travaux d'entretien par les usagers.
- Estimation des domaines 2015-075V429 du 12 juin 2015.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour décider cette cession aux conditions ci-dessus relatées et pour l'autoriser à signer les actes à intervenir.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la cession des parcelles BC 81p (pour 178m<sup>2</sup>) et BC 68p (pour 438 m<sup>2</sup>) à M. Guillaume NOE, précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur et autorise le Marie -ou son représentant- à signer les actes et documents relatifs à cette transaction.**

Le Maire se retire pour l'examen du point suivant :

### 45. CESSION DE TERRAIN A Mme LYDIE ARNOULD - CHEMIN DE RECHIGOUTTE

M. Aurélien ANTOINE, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme et au terrain, qui expose que Mme ARNOULD Lydie a sollicité la Commune pour une acquisition de terrain.

Suivant avis de la commission des terrains du 17 janvier 2017, il est proposé la cession aux conditions suivantes :

- Surface 1 042 m<sup>2</sup> (742 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup>), selon plan joint en annexe n° 8 à la note explicative
- Parcelles AC 317 et AC 187
- Zone UB du P.L.U.
- Tarif 25€ / m<sup>2</sup> s'agissant d'un terrain susceptible d'être bâti (zone UB du P.L.U.) mais comportant des conditions particulières de desserte.
- L'accès et la viabilisation éventuels seront à réaliser via la propriété du demandeur avec des raccordements sur le chemin de Réchigoutte.
- Frais liés à la présente transaction à la charge de Mme ARNOULD.
- Avis des domaines 2016-075-V681 du 10 décembre 2016.

M. Aurélien ANTOINE sollicite le Conseil Municipal pour décider cette cession aux conditions mentionnées et pour autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette transaction.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 26 voix pour (le Maire ne participant pas au vote), décide la cession des parcelles AC 317 et AC 187 (pour 1042 m<sup>2</sup>) à Mme Lydie ARNOULD, aux conditions précitées, précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur et autorise l'adjoint délégué à signer les actes et documents relatifs à cette transaction.**

#### **46. DISTRACTION DU REGIME FORESTIER, DEMANDE D'ANNULATION ET RETOUR EN REGIME FORESTIER DE L'EMPRISE DU PROJET PARKING BLANCHEMER**

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, Adjoint délégué à la forêt, qui rappelle que le projet de la Société Labellemontagne pour la réalisation d'un parking déporté sis « Pont de Blanchemer » avait fait l'objet, pour son emprise située en parcelle forestière, d'une demande de distraction du régime forestier.

L'arrêté préfectoral n° 609/2015/DDT du 15 décembre 2015 a acté la distraction du régime forestier du terrain concerné (B 583).

Suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de l'arrêté préfectoral autorisant le projet au titre de la loi sur l'eau, le projet de parking est abandonné sur ce site, et la destination du secteur ne sera finalement pas modifiée.

Ainsi, en l'absence d'autre projet, il est proposé de solliciter la réintégration de la parcelle B 583 -pour une surface de 1,9832 ha- au régime forestier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la réintégration de la parcelle B 583 -pour une surface 1,9832 ha- au régime forestier.**

*Mme Liliane MENGIN demande un bilan du stationnement cet hiver.*

*Le Maire répond qu'il y a eu quelques jours un peu compliqués, notamment les week-ends de janvier où les voitures étaient garées en aval du pont de Blanchemer et jusqu'après le Col des Feignes...*

*Les navettes n'absorbent pas tout...*

*M. Jérôme MATHIEU ajoute que la circulation n'était alors pas plus facile côté Chajoux.*

*Il faut essayer de juguler au maximum le flux.*

*Le Maire ajoute qu'il faut trouver une solution avant qu'un accident arrive et que les secours ne puissent accéder aux lieux.*

#### **47. AUTORISATION DE BALISAGE DE DIVERS SENTIERS PAR LE CLUB VOSGIEN**

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, Adjoint délégué à l'environnement, qui expose que dans le cadre de son activité, le Club Vosgien a sollicité la Commune afin de mettre en œuvre le balisage de plusieurs sentiers sur terrain communal :

- Modification de tracé secteur "La Lunelle" en aval de la chapelle de La Lunelle pour éviter certains passages difficiles. (linéaire modifié environ 150 m)
- Liaison pédestre reliant le pont de la Clairie à un itinéraire existant sis "Roche du Daval" (Route du Brabant).
- Liaison pédestre reliant le pont des Champions au Col des Feignes sous Vologne – (Cette liaison empruntera des chemins existants).
- Le Maire propose de répondre favorablement à ces trois demandes de nouveaux balisages aux conditions suivantes :
- Lors d'une modification de parcours, l'ancien balisage sera déposé avec une remise en état des sites.
- La mise en place du balisage ainsi que son entretien seront sous la responsabilité et à la charge du Club Vosgien.
- La présente autorisation ne vaut que pour le domaine communal. Le Club Vosgien s'assurera des autorisations sur propriété privée ou sur domaine départemental.
- Lorsqu'un sentier se situe sur un secteur multi-activités notamment agricole ou forestier, toutes les précautions seront prises pour minimiser les nuisances et conserver un respect mutuel des utilisations, de même les exploitants (agriculteurs, ONF) seront avisés lors des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les balisages aux conditions ci-dessus mentionnées.

*Le Maire ajoute qu'il s'agit de sentiers existants.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les balisages précités aux conditions ci-dessus mentionnées et autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes relatifs à ce dossier.**



#### **48. APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2017 DES TRAVAUX FORESTIERS**

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, Adjoint délégué à la forêt, qui soumet au Conseil Municipal la proposition des services de l'Office National des Forêts en ce qui concerne le programme d'actions pour 2017, d'un montant total de 149 490,00 € HT, telle qu'elle était jointe en annexe n° 9 à la note explicative.

A ce programme seront associées les conventions de maîtrise d'œuvre liées pour les travaux d'investissements.

Il invite le Conseil Municipal à approuver ce programme et à autoriser le Maire à signer les conventions, la commission des forêts ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 10 janvier 2017.

*Le Maire ajoute que ces travaux sont prévus dans le budget 2017.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions de travaux forestiers pour 2017 tel que présenté, et autorise le Maire -ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.**

#### **49. BAIL EMPHYTEOTIQUE BOL D'AIR : EVOLUTION**

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, Adjoint délégué à la forêt et à l'environnement, qui rappelle que la Société BOL D'AIR bénéficie d'un bail emphytéotique signé le 14 décembre 1999 pour ses activités situées sur terrain communal. Ce bail a fait l'objet d'un avenant n°1 signé le 26 juillet 2007 pour acter la mise à disposition de terrain complémentaire nécessaire à l'implantation de l'activité "fantasticable".

Par délibération du 09 mai 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de l'évolution de ce bail pour y intégrer les surfaces nécessaires à la nouvelle activité "Bol d'Air Line". Les démarches sont encore en cours à cet effet.

A ce jour, M. Régis LAURENT pour la Société Bol d'Air propose une nouvelle activité (Bois des lutins) susceptible d'intervenir sur terrain communal dans le cadre des emprises du bail.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de cette nouvelle évolution du bail emphytéotique pour intégrer cette nouvelle activité, étant précisé que les frais engendrés par ces changements (géomètre, notaire) seront à la charge de la Société Bol d'Air.

Toutes ces évolutions seront formalisées dans un acte notarié qui sera soumis en son temps au Conseil Municipal avant signature.

Il est proposé également d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche utile pour ces évolutions.

*Le Maire ajoute qu'une réunion a eu lieu avec le Notaire et les deux parties. L'emprise reste pratiquement la même.*

*Il s'agit de créer un parc avec des mini-cabanes, tyroliennes et autres activités où les familles pourront séjourner toute la journée, situé entre le Bol d'Air Line et l'entrée du parc coté Vertbruche..*

*Mme Liliane MENGIN demande à connaître à l'occasion le rapport de la redevance.*

*Le Maire répond qu'elle est située dans la tranche supérieure, avec un minimum de perception.*

*M. Jérôme MATHIEU ajoute que c'est un investissement pour l'attractivité de La Bresse.*

*Mme Liliane MENGIN demande que soit communiqué, à l'occasion, le chiffre d'affaires.*

*Le Maire en prend bonne note.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle évolution du bail emphytéotique BOL D'AIR intégrant l'activité « Bois des lutins », précise que les frais engendrés seront à la charge de la société et autorise le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.**

## 50. AUTORISATION AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESERVOIR ET D'UNE STATION DE NEUTRALISATION

Le Maire donne la parole à M. Aurélien ANTOINE, Conseiller délégué à l'urbanisme, qui expose que des travaux sont envisagés sur réseau d'eau "Le Chajoux", consistant notamment en la mise en place d'un nouveau réservoir d'eau potable et d'une station de neutralisation.

Ces travaux nécessitent au préalable l'obtention d'un permis de construire.

Conformément aux articles L2122-21 du CGCT et R421-17 et suivants du Code Urbanisme, il propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire -ou l'adjoint délégué- à déposer la demande nécessaire à cet aménagement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire -ou son représentant- à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à l'aménagement précité.**

## DIVERS

### 51. COMPOSITION DES COMMISSIONS ET REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL (MODIFICATIONS SUITE A DEMISSION DE LOÏC POIROT DE SES FONCTIONS D'ADJOINT)

Suite au remplacement de Loïc POIROT par Nicolas REMY comme adjoint au tourisme, le Maire propose de désigner Nicolas REMY

- comme membre de la Commission Finances en lieu et place de Loïc POIROT
- comme membre titulaire du SIVU Tourisme Hautes-Vosges, également en lieu et place de Loïc POIROT.

En cas d'accord sur cette proposition, et comme l'article 142-1 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, codifiée à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, en offre la possibilité, le Maire propose au Conseil Municipal de décider au préalable de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour cette nomination.

**Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (Nicolas REMY) , décide de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour ces nominations et nomme Nicolas REMY membre de la Commission Finances et membre titulaire du SIVU Tourisme Hautes-Vosges.**

### 52. MOTION POUR L'AVENIR DE L'HOPITAL DE REMIREMONT

Le Maire propose d'adopter la motion suivante :

*Le Maire expose qu'en 2016, un rapport de l'Agence Régionale de Santé a clairement proposé la fermeture de la Maternité de Remiremont dans le cadre d'une réorganisation territoriale de l'offre publique de soins attachée à la filière hospitalière femme-mère-enfant.*

*Ce projet de fermeture remet en cause :*

- *Le service public de santé attaché aux naissances et aux soins gynécologiques indispensables à notre population, y compris en cancérologie mammaire, et ce bien au-delà du seul bassin de Remiremont.*

*En effet, l'aire d'influence de l'hôpital de Remiremont s'étend sur un bassin de vie de plus de 100 000 habitants confrontés aux difficultés de déplacement inhérentes à la fois aux zones rurales et de montagne.*

- *Plus globalement, le maintien de la filière médicale chirurgicale et obstétrique et donc l'équilibre global du fonctionnement du Centre hospitalier de Remiremont à moyen terme*

- *Le maintien des activités liées à la présence du centre hospitalier, premier employeur du bassin de Remiremont (activités-support directes, artisanat, commerce, prestations de services marchands et non marchands ...)*

*Cette décision, qui voulait être prise dans une relative discrétion a été brutalement révélée au grand public, plongeant les bassins de vie victimes dans un émoi et une colère autant dus à la forme qu'au fond de ce projet.*

*En a découlé une large mobilisation publique dénonçant ce projet, mobilisation autour d'un large panel de personnes : professionnels de santé, associations familiales, élus locaux et citoyens, à travers :*

- *la signature d'une pétition par 30 000 citoyens pétitionnaires*
- *La création et l'action du Comité de Défense de la Maternité de Remiremont et de l'association Naître à Remiremont*
- *Le refus, argumenté, de cette annonce par la Commission Médicale d'Etablissement de l'hôpital et la publication d'un Livre Blanc pour la pérennité de la Maternité*
- *L'expression unanime, par délibérations municipales et intercommunales, de ce même refus par les élus de plus de 50 collectivités exprimant la voix de plus de 80 000 habitants*
- *Une manifestation publique sur Remiremont regroupant plus de 2000 personnes*

*Surprise par cette mobilisation, l'Agence Régionale de Santé a alors annoncé aux parties prenantes que "le projet de fermeture n'était pas à l'ordre du jour". L'annonce semblait présenter le contenu du message comme une "erreur d'interprétation" des acteurs locaux.*

*Pour autant, il y a lieu de constater que, depuis, les actions jalonnant l'application du projet initial sont légion. Preuve en est la volonté de poursuivre le cheminement administratif qui conduira insidieusement mais inexorablement à la fermeture annoncée de la maternité, et donc au démantèlement des filières de soins que sont la pédiatrie, néonatalogie, anesthésie. Par effet domino, c'est bien la remise en cause du Centre Hospitalier en tant que tel qui est en jeu.*

*Voici par quel cheminement :*

- *La parution discrète du projet médical commun Epinal - Remiremont à l'horizon 2020, précisant les destinées des filières de soins des deux hôpitaux publics, donc à la fois "femme - mère - enfant" à l'origine de la mobilisation, mais également les autres filières de soins hospitalières*
- *Parution discrète, reprenant un argumentaire pourtant éprouvé et déjà réfuté, mais assorti d'un calendrier de validation extrêmement serré, qui incite donc à la plus extrême vigilance et réactivité*
- *La tenue - à marche forcée - de réunions des instances consultatives et statutaires : Commission Médicale d'Etablissement, Conseil de surveillance des deux Hôpitaux fusionnés, sachant que les représentants de l'établissement de Remiremont sont sous-représentés*
- *La mise en avant d'un projet médical commun arguant de la caution des praticiens de Remiremont, alors même que nombre d'entre eux ont vivement réagi à sa lecture, dénonçant un argumentaire et des conclusions travestissant purement et simplement leur contribution*  
*Sur ce dernier point, les arguments et conclusions de ce projet - appelé commun- reprennent ainsi ceux énoncés dès le printemps dernier par l'A.R.S.*

*Cette façon de ramener sans cesse à l'étude initiale, prouve la fragilité des arguments développés. En témoigne, l'auto-étalement d'une thèse, pourtant alors largement remise en cause par la Commission Médicale d'Etablissement consultée. L'argument, étayé sur un faisceau de ressentis infondés, revient en boucle : la faible attractivité de Remiremont et son éloignement du pôle universitaire de Nancy, seul à même de mobiliser des praticiens compétents et donc de garantir l'avenir de l'hôpital public.*

*Cet argument est, dans les faits, battu en brèche par la vitalité d'une équipe médicale hospitalière complète à Remiremont, pour toutes les filières de soins.*

*Cette équipe médicale est dynamisée par la fidélité de médecins qui viennent par choix de vie professionnelle et personnelle, en dehors du recrutement par la voie universitaire.*

*Cette dernière n'est donc pas la seule voie de recrutement possible, faute de quoi tous les territoires ruraux et de montagne français - par nature éloignés des centres urbains - n'auraient d'autre perspective qu'un abandon des soins et une désertification inéluctable.*

*A contrario, dans ce projet médical commun, il n'est nullement question d'une volonté de maintien, pourtant indispensable :*

- *D'une offre technique médicale de proximité*
- *D'un impératif d'équilibre et d'une garantie d'équité entre les territoires d'Epinal et de Remiremont*
- *D'égalité d'accès à une offre de soins sécurisée pour la population concernée*

*Au final, l'absence d'argumentaire portant notamment sur l'impact et le rayonnement de l'offre hospitalière sur son bassin de vie et sa contribution à l'offre globale de soins porte un coup fatal à la filière femme - mère - enfant actuelle.*

*Ainsi, le projet médical commun présenté ne laisse à Remiremont que la perspective bien pauvre, d'un "centre périnatal de proximité" (sans urgence, sans accouchement, ni possibilité d'hospitalisation) et d'une "maison médicale pour enfant".*

*Véritable repoussoir pour la venue de praticiens, cette perspective condamne - sans le dire pour autant - l'avenir de cette filière hospitalière sur Remiremont.*

*L'idée selon laquelle cette condamnation engendrerait un report systématique vers l'aval du bassin de vie est une erreur. En effet, il y aurait, sans nul doute, en fonction de chaque sous-bassin de vie des adaptations différentes à une situation imposée par décision administrative.*

*En outre et sans même évoquer les risques sanitaires pris par les patients et leurs parents contraints de faire un trajet d'au moins 30 kilomètres supplémentaires, la disparition d'un service d'urgence hospitalière de proximité submergerait, plus encore, les services d'urgences d'Epinal.*

*L'engorgement serait encore accru en période hivernale et estivale qui voit plusieurs milliers de vacanciers séjourner sur notre territoire touristique, qui plus est souvent déjà à plus de 30 minutes de Remiremont.*

*Au-delà de la seule filière femme - mère- enfant, c'est bien l'ensemble de l'hôpital de Remiremont et, plus largement des Centres hospitaliers de montagne incluant Gérardmer, qui est en danger.*

*Cette perspective annoncée met en péril notre population qui se retrouvera victime d'une inégalité d'accès à une offre de soins de proximité, et même d'un renoncement des soins pour les plus vulnérables.*

*Pourtant, l'efficacité des équipements hospitaliers à Remiremont autant que l'investissement et le dévouement des hommes et femmes qui les servent ne sont pas à démontrer, de même que ses résultats sur la santé et la qualité des soins.*

*Ceci motive, ces dernières semaines, une remobilisation massive, initiée à travers :*

- *La création et l'action de l'association ADEMAT - Association pour la défense de la Maternité de Remiremont associant professionnels de santé, élus locaux, responsables associatifs et citoyens*
- *Le travail de collecte et d'analyse, sous l'impulsion des Maires et élus locaux, du taux d'attractivité de la maternité de Remiremont sur son aire géographique d'influence, permettant de confronter les arguments du projet mis en avant par l'ARS*
- *L'alerte, à travers ces propos, des Maires et élus municipaux préoccupés et concernés par les conséquences ce projet médical commun*

*Considérant les enjeux de ce projet médical commun et les menaces qu'il fait peser, sans fondement avéré et opposable, sur l'avenir du Centre Hospitalier de Remiremont et donc sur la santé de notre population et l'attractivité de nos territoires ruraux et de montagne*

*Considérant la nécessité de garantir l'impartialité des arguments développés dans ce projet médical commun, notamment par une étude réalisée par des professionnels ayant des connaissances plus développées dans l'organisation hospitalière rurale et de montagne*

*Considérant le bien-fondé d'une collaboration entre les deux Centres Hospitaliers publics tenant compte de l'ensemble de l'offre hospitalière des bassins de vie concernés*

*Considérant le rôle structurant du Centre Hospitalier de Remiremont dans la préservation de l'activité économique et donc l'attractivité de nos territoires ruraux et de montagne*

*Considérant que l'avenir du Centre Hospitalier de Remiremont doit être replacé dans une perspective plus large de maintien d'une offre publique de soins de proximité sur l'ensemble du massif des Vosges et des territoires nord hauts-saônois*

*Considérant que l'offre de soins de proximité ne peut fonctionner qu'avec une base technique médicale fiable, donc dotée de ressources logistiques et humaines indispensables (maternité, radiologie, laboratoire, urgence, chirurgie ...)*

*Considérant que la naissance est une étape de vie importante pour l'enfant, d'où la défense de la maternité, mais qu'ensuite, l'enfant doit pouvoir bénéficier, sur son lieu de vie, d'un ensemble de services de soins, de la petite enfance à l'adolescence jusqu'à l'âge adulte. Chacun sait que la qualité et l'allongement de la durée de la vie sont directement liés à l'attention qui est portée aux premières années de la vie d'un être humain*

*Affirmant que, sans pour autant craindre le changement, l'équité des territoires, l'équilibre de l'offre de soins et l'égalité d'accès aux soins pour tous et en toute sécurité doivent guider l'action publique et donc les décisions portant sur l'avenir des hôpitaux d'Epinal et de Remiremont, selon les principes fondateurs du nouveau Groupement Hospitalier de Territoire Vosges appelant à cette collaboration inter-hospitalière,*

*Considérant la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, notamment :*

- ✓ *Son article 1<sup>er</sup> qui stipule que les politiques publiques nationales ou locales doivent prendre en compte les enjeux spécifiques des territoires de montagne afin qu'ils accèdent à des niveaux et conditions de vie équivalente à ceux des autres territoires de la république,*
- ✓ *Son article 3 qui dispose que les dispositions de portée générale ainsi que les politiques publiques dont en particulier la santé doivent être adaptées aux spécificités de la montagne*
- ✓ *Son article 18 qui prévoit que le schéma régional de santé comporte un volet consacré aux besoins de santé spécifiques des populations de zones de montagne, notamment en termes d'accès aux soins urgents tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de ces territoires,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

*- Réfute les arguments et conclusions du projet médical commun entre les deux hôpitaux publics, qui déconsidèrent le rôle structurant de l'offre publique hospitalière sur Remiremont pour répondre à l'impératif d'équilibre de l'offre publique de soins, pour respecter une équité d'accès aux soins de proximité en toute sécurité et donc garantir à chacun de nos concitoyens le droit de préserver sa santé.*

- **Demande** que le projet médical commun soit confronté à l'analyse de praticiens et experts apportant également un éclairage indispensable sur la place de l'offre publique hospitalière dans le maintien d'une offre globale de soins et d'aménagement de notre territoire rural et montagnard, confronté à des problématiques spécifiques.

- **Demande** donc à l'Agence Régionale de Santé et aux instances consultatives et décisionnelles invitées à examiner les termes actuels du projet médical commun de différer leur décision dans l'attente de ces compléments indispensables à une analyse complète et impartiale des tenants et attendus de ce projet de collaboration inter-hospitalière.

Le Maire ajoute que le texte a été proposé par le Pays de Remiremont, auquel on a rajouté un paragraphe qui fait référence à la Loi Montagne.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la motion ci-dessus qui sera adressée aux instances concernées.**

Le Maire informe que lors de la prochaine séance, il invitera le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion de la Commune à l'Association de Défense de la Maternité de Remiremont (ADEMAT) .  
Le mail est arrivé le 23 mars et la question n'est donc pas prévue à l'ordre du jour de cette séance.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **- Evolution éclairage public**

M. Jérôme MATHIEU informe qu'à compter du 3 avril 2017, l'éclairage public sera éteint de 23h30 à 4 h 30, sauf pour la traversée de La Bresse, Rue de l'Eglise, Rue du souvenir, Rampe de l'Hôtel de Ville, Rue de la Clairie et rues adjacentes, ceci pour des raisons d'économie et pour encourager à consommer moins d'énergie.

### **- Suite enquête incendies**

Le Maire signale avoir eu un entretien avec le Procureur, la brigade des recherches est sur plusieurs pistes. Depuis il y a eu une autre tentative d'incendie. Un courrier a été adressé à la Gendarmerie le 9 mars pour que soit établi un diagnostic sécurité gratuit.

La vidéo surveillance peut apporter des réponses rapides.

Des méfaits ont été commis et sur certains incidents (banque, super U..) les problèmes ont été résolus rapidement ; Ce dispositif peut être dissuasif.

### **- Carte scolaire- - Rentrée 2017**

Le Maire indique que par courrier du 10 février 2017, le DASEN confirme qu'il n'y aura pas de retrait d'emplois à la rentrée 2017

Le Maire donne lecture de la lettre peu encourageante qu'il a reçue le jour même du Recteur concernant l'avenir du collège et qui sera distribuée aux conseillers municipaux et au collectif mais qui ne fait pas mention de notre délibération du 17/2/2017.

M. Jérôme MATHIEU souligne que dans le nouveau texte de la loi montagne, on ne parle plus des collèges, mais uniquement de l'école primaire.

### **- Remerciements**

Le Maire fait part des remerciements qu'il a reçus de

. l'Ecole du Centre pour le mobilier

. l'ADMR pour les sapins de Noël mis à disposition

. Théo ROCHAT et Lilian VAXELAIRE du Ski club de Xonrupt pour le soutien à leur participation aux mondiaux juniors de combiné nordique à Park-City (USA)

. du Secours Catholique de Haute Moselotte pour l'emplacement sur le marché dominical

Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 23 h 50.

La prochaine séance est programmée le 15 mai 2017 à 20 h.

La Secrétaire de séance,

Le Maire

Chloé LEDUC

Hubert ARNOULD